Image not found or type unknown

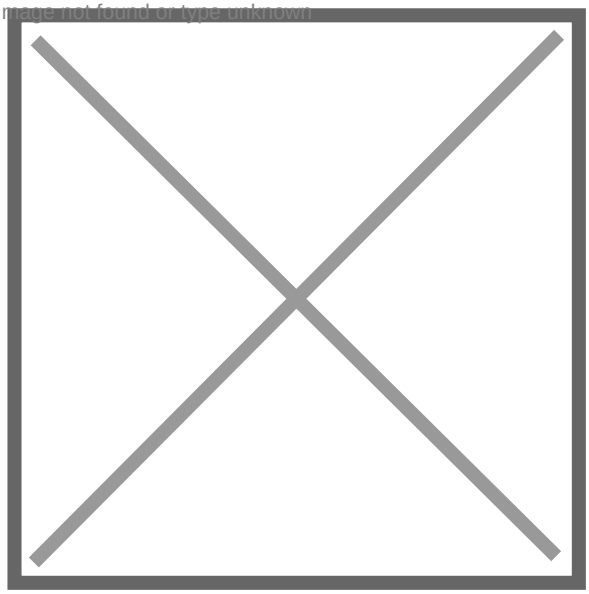

Droit parés une séparation

Par **listte974**, le **27/12/2011** à **16:50**

Bonjour,

j'ai quitté mon conjoint au bout de 15 ans de vie commune, plus de communication, il buvait tous les we....on a 2 enfants en commun qui porte son nom. une main courante a été déposé par luiet moi.

je suis partie avec mes fringues et un de mes enfant car l'autre voulait rester avec son père. tout est à son nom voiture, maison... je suis hebergé pour l'instant.

J e souffre car mon fils de 5 ans veut rester avec lui, malgré qu'on était rés proche (je pense qu'il veut rester dans son cocon, ce que je comprend et donc je ne le force pas), en attendant que je retrouve un logement.

Il me laisse pour l'instant la voiture tout en faisant du chantage, il veut bien que je reprenne le credit mais que je lui fasse un courrier signé en disant que je suis partie et "qu'il est bien gentil de me laisser la voiture. Et que si je récupère ma télé et ma centrale vapeur, il me retire la voiture de suite.

Et je n'ai pas les moyens de m'en prendre une vu tout les frais qui m'attend pour le logement.

enfin bref je voulais des conseils, en sachant que je compte aller au tribunal, dés que je serai bien installé.

Merci pour vos réponse

Par **Marion2**, le **27/12/2011** à **19:24**

Vous parlez de "conjoint" vous êtes mariés ?

Par **listte974**, le **28/12/2011** à **02:49**

non je ne suis pas marié

Par **cocotte1003**, le **28/12/2011** à **05:03**

Bonjour il vous faut saisir le tribunal avec ou sans avocat en demandant au besoin l'aide juridique pour fiancer l'avocat. Il va falloir prendre des décisions concernant l'avenir des enfants comme leur garde, la pension alimentaire , les droits de visites, les frais de transport....Pour l'instant si le pere refuse de vous laisser voir votre fils, vous n'y pouvez pas grands choses. Le JAF n'a pas à régler les problèmes du couple puisque vous n'etes pas marié. Pour le moment, il vous faut trouver rapidement un logement , allez voir une assistante sociale ui vous fera une demande dans le social car vous aurez du mal à obtenir la garde des enfants en étant hébergée et continuez à voir et prendre régulierement votre fils de 5 ans, cordialement, bonnes fetes

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés